



VILLE DE SAINTE-ADÈLE
À toutes les personnes intéressées
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **mardi le 19 mai 2020 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

1635, Montée à Charles :

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 2 231 965 du cadastre du Québec, qu'un lot projeté ait une largeur moyenne de 30,33 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 50 mètres.

- Afin de permettre la subdivision dudit lot.

Le tout tel que montré au plan DM2020-040-P01 daté du 14 avril 2020.

Lot 5 065 560 (rue du Pinacle) :

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 5 065 560 (rue du Pinacle) du cadastre du Québec que la hauteur du bâtiment principal soit de 7,65 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z limite, à son article 806, la hauteur d'un bâtiment principal à 7 mètres.

- Afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sur ledit lot.

Le tout tel que montré au plan préparé par Nancy Allaire Technologue daté du 10 avril 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 29 avril 2020

La greffière par intérim,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal